

Stage de préparation à l'installation (SPI)

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Support à l'entreprise - Direction d'entreprise**

Le SPI s'adresse à **tous les porteurs de projet de création/reprise d'entreprise artisanale** des secteurs de l'alimentation, des services, du bâtiment et de la fabrication. Il concerne également les conjoints collaborateurs ou auxiliaires familiaux du dirigeant d'entreprise artisanale.

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : **M1302**

Formacode : **13250**

Date de création de la certification : **23/12/1982**

Mots clés : **Création entreprise**, **Dirigeant TPE-PME**, **Entreprise artisanale**, **Artisan**

Identification

Identifiant : **22**

Version du : **31/05/2018**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Loi n°82-1091 du 23/12/1982
- Décret n°83-517 du 24 juin 1983

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Le SPI a pour objectif de favoriser la pérennité des entreprise en création/reprise, en accompagnant leurs créateurs afin de :

Préparer le projet de création/reprise d'entreprise artisanale,
Appréhender de façon concrète les missions et responsabilités du dirigeant d'entreprise artisanale

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- non

Descriptif général des compétences constituant la certification

Conformer son projet d'installation aux contraintes juridiques, fiscales et sociales du secteur artisanal,

Procéder administrativement à la création/reprise d'une entreprise artisanale,

Mesurer les rôles et missions du dirigeant d'entreprise,

Collecter les informations concourant à une meilleure perception de son marché, de son environnement,

Mobiliser les différentes outils et dispositifs nécessaires au pilotage d'une entreprise artisanale,

Mettre en place des outils de suivi de l'activité et de gestion comptable,

Public visé par la certification

Tous publics

Anticiper le volet fiscal et social de son activité (TVA, impôts, déclaration de bénéficiaires, cotisations des travailleurs non-salariés, etc)
Conformer l'entreprise aux exigences réglementaires de son secteur d'activité en matière d'assurance, de respect de l'environnement, de conditions de travail et d'exercice,
Développer ses compétences de chef d'entreprise : se former, s'informer, se construire un réseau de correspondants ressource (chambres de métiers et de l'artisanat, organisations professionnelles, etc)
Embaucher un salarié ou un apprenti, procéder au recrutement, contractualiser l'embauche.

Modalités générales

Formation en présentiel ou à distance, en continu ou discontinu, d'une durée minimale de 30 heures, pouvant s'échelonner sur 2 mois au maximum.

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Evaluation / certification

Pré-requis

Aucun

Compétences évaluées

La totalité des compétences sont évaluées de manière combinatoire, à savoir :

Conformité du projet de création/reprise d'entreprise avec la réglementation,
Viabilité et maturité du projet,
Adéquation homme/projet

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Ne s'applique pas

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de suivi de la formation

Centre(s) de passage/certification

- toutes les chambres de métiers et de l'artisanat et leurs annexes au plus près de la localisation géographique du candidat.

Plus d'informations

Statistiques

30 000 stagiaires par an environ

Autres sources d'information

